



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

#### PU Resin 8702/N

Date de révision: 30.06.2023 Code du produit: 50080 Page 1 de 11

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

PU Resin 8702/N

UFI: SMPF-G47U-R005-5DUX

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

Résines (prépolymères)

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Kisling (Deutschland) GmbH

Rue: Salzstraße 15
Lieu: D-74676 Niedernhall
Téléphone: +49 7940 5096161
E-mail: info@kisling.com

Interlocuteur: Isabel Winter Téléphone: +49 7941 92054087

E-mail: info@kisling.com
Internet: www.kisling.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: 24h numéro d'appel d'urgence +1 872 5888271 (KAR)

Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

## Règlement (CE) nº 1272/2008

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux au sens du règlement (CE) nº 1272/2008.

# 2.2. Éléments d'étiquetage

## Règlement (CE) nº 1272/2008

# Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208 Contient Fatty acids, C18-unsaturated, trimers, combination with oleylamine, Fatty acids,

tall oil, compounds with oleylamine. Peut produire une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

#### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

# 3.2. Mélanges

## Composants dangereux

Nº CAS	Substance			Quantité		
	Nº CE	Nº Index	N° REACH			
	Classification (Règlement (CE) nº 1272/2008)					
147900-93-4	Fatty acids, C18-unsaturated, trime	rs, combination with oleylamine		0.1 - < 1 %		
	604-612-4		01-2119971821-33			
	Acute Tox. 4, Skin Sens. 1, STOT RE 2, Aquatic Chronic 2; H302 H317 H373 H411					
85711-55-3	Fatty acids, tall oil, compounds with	oleylamine		< 0.1 %		
	288-315-1		01-2119974148-28			
	Eye Dam. 1, Skin Sens. 1A, STOT	RE 2; H318 H317 H373				

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

#### PU Resin 8702/N

Date de révision: 30.06.2023 Code du produit: 50080 Page 2 de 11

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	Nº CE	Substance	Quantité		
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA				
147900-93-4	604-612-4	Fatty acids, C18-unsaturated, trimers, combination with oleylamine	0.1 - < 1 %		
	par voie orale:	ar voie orale: DL50 = >1570 mg/kg			
85711-55-3	288-315-1	Fatty acids, tall oil, compounds with oleylamine	< 0.1 %		
	par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg				

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

#### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

#### Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement médical nécessaire.

#### Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

#### Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Se rincer aussitôt la bouche et boire 1 verre d'eau.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

## 5.1. Moyens d'extinction

## Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable.

## 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

# Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

## Remarques générales

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage





conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

#### PU Resin 8702/N

Date de révision: 30.06.2023 Code du produit: 50080 Page 3 de 11

#### Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

# Consignes pour une manipulation sans danger

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

#### Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

## Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

## Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Résines (prépolymères)

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

# 8.1. Paramètres de contrôle

# Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
1344-28-1	Aluminium (trioxyde de di-)	-	10		VME (8 h)	



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# PU Resin 8702/N

Date de révision: 30.06.2023 Code du produit: 50080 Page 4 de 11

## Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
1344-28-1	Aluminium oxide	·	·	•
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	3 mg/m³
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	local	3 mg/m³
Consommateu	ır DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0,75 mg/m³
Consommateu	ır DNEL, à long terme	par inhalation	local	0,75 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	1,32 mg/kg p.c./jour
147900-93-4	Fatty acids, C18-unsaturated, trimers, combination with	oleylamine		
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	0,024 mg/kg p.c./jour
Consommateu	ır DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,012 mg/kg p.c./jour
Consommateu	ır DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,012 mg/kg p.c./jour
85711-55-3	Fatty acids, tall oil, compounds with oleylamine			
Consommateu	ir DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,012 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	0,024 mg/kg p.c./jour
Consommateu	ır DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,012 mg/kg p.c./jour

## Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Désignation					
Milieu environ	nemental	Valeur				
147900-93-4	Fatty acids, C18-unsaturated, trimers, combination with oleylamine					
Eau douce		0,006 mg/l				
Eau de mer 0,0006 mg/l						
Sédiment d'eau douce 2,46 mg/l						
Sédiment marin 0,25 mg/l						
Intoxication se	condaire	0,47 mg/kg				
Sol	Sol					
85711-55-3	Fatty acids, tall oil, compounds with oleylamine					
Intoxication se	Intoxication secondaire 0,47 mg/kg					

# 8.2. Contrôles de l'exposition





# Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

# Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

## Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être





conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

## PU Resin 8702/N

Date de révision: 30.06.2023 Code du produit: 50080 Page 5 de 11

choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

#### Protection de la peau

Utilisation de vêtements de protection.

## **Protection respiratoire**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Pâte L'état physique:

Couleur: de couleur crème Odeur: caractéristique Seuil olfactif: non déterminé

Point de fusion/point de congélation: non déterminé non déterminé Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

et intervalle d'ébullition:

Inflammabilité: non applicable

non applicable

Limite inférieure d'explosivité: non déterminé Limite supérieure d'explosivité: non déterminé Point d'éclair: non déterminé Température d'auto-inflammation: non déterminé Température de décomposition: non déterminé pH-Valeur: non déterminé Hydrosolubilité:

La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue

pour être insoluble dans l'eau.

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau: non déterminé Pression de vapeur: non déterminé Densité (à 22 °C): 2,20-2,50 g/cm<sup>3</sup> Densité de vapeur relative: non déterminé

## 9.2. Autres informations

# Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif.

Propriétés comburantes

Le produit n'est pas: comburant.

## Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation: non déterminé Teneur en corps solides: non déterminé 150000-200000 mPa·s Viscosité dynamique:

(à 22 °C)

# **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

# 10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

# 10.2. Stabilité chimique





conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

#### PU Resin 8702/N

Date de révision: 30.06.2023 Code du produit: 50080 Page 6 de 11

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

#### 10.4. Conditions à éviter

aucune

#### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

# 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Nº CAS	Substance							
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode			
147900-93-4	Fatty acids, C18-unsaturated, trimers, combination with oleylamine							
	orale	DL50 >1570 mg/kg		Fournisseur précédent/Producteur	OCDE 423			
85711-55-3	Fatty acids, tall oil, compounds with oleylamine							
	orale	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (2011)	OECD Guideline 423			

## Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Effets sensibilisants

Contient Fatty acids, C18-unsaturated, trimers, combination with oleylamine, Fatty acids, tall oil, compounds with oleylamine. Peut produire une réaction allergique.

## Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.2. Informations sur les autres dangers

## Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

#### Information supplémentaire

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

## 12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# PU Resin 8702/N

Date de révision: 30.06.2023 Code du produit: 50080 Page 7 de 11

N° CAS	Substance	Substance							
	Toxicité aquatique	Dose		[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode		
147900-93-4	Fatty acids, C18-unsaturated, trimers, combination with oleylamine								
	Toxicité aiguë pour les poissons	LL50 mg/l	>100		Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	Fournisseur précédent/Product eur	OCDE 203		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EL50 mg/l	>100		Daphnia magna (puce d'eau géante)	Fournisseur précédent/Product eur	OCDE 202		
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l)	>1000	3 h	Boue activée	Fournisseur précédent/Product eur	OCDE 209		
85711-55-3	Fatty acids, tall oil, compo	unds with ole	eylamine						
	Toxicité aiguë pour les poissons	LL50 mg/l	>100		Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	Fournisseur précédent/Product eur	OCDE 203		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EL50 mg/l	15,2		Daphnia magna (puce d'eau géante)	Fournisseur précédent/Product eur	OCDE 202		
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l)	>1000	3 h	Boue activée	Fournisseur précédent/Product eur	OCDE 209		

# 12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

Nº CAS	Substance					
	Méthode	Valeur	d	Source		
	Évaluation	-	-			
147900-93-4	Fatty acids, C18-unsaturated, trimers, combination with o	leylamine				
	OCDE 301F, aerob	27%	28	Fournisseur précédent/Producteur		
	Relativement/partiellement biodégradable.	-	-	-		
85711-55-3	Fatty acids, tall oil, compounds with oleylamine					
	OCDE 301F , aerob	87%	28	Fournisseur précédent/Producteur		
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).					

# 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

# Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
147900-93-4	Fatty acids, C18-unsaturated, trimers, combination with oleylamine	>5,7
85711-55-3	Fatty acids, tall oil, compounds with oleylamine	> 6,2

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

# 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

# 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

# 12.7. Autres effets néfastes





conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

#### PU Resin 8702/N

Date de révision: 30.06.2023 Code du produit: 50080 Page 8 de 11

Aucune information disponible.

## Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

## Code d'élimination des déchets - Produit

Code d'élimination des déchets - Résidus

DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION 080409

ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION

> ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des

solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

#### L'élimination des emballages contaminés

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

## Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

d'identification:

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport. transport:

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

d'identification: transport.

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport. transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport. transport:

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

d'identification: transport.

14.2. Désignation officielle de

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport. transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de 14.3. Classe(s) de danger pour le

transport. transport:

F - fr Numéro de révision: 1.05 Date d'impression: 30.11.2023





d'identification:

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

PU Resin 8702/N

Date de révision: 30.06.2023 Code du produit: 50080 Page 9 de 11

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

**14.1. Numéro ONU ou numéro**Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport: transport.

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

# 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

## Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 75

Indications relatives à la directive

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

2012/18/UE (SEVESO III):

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des

jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

Résorption cutanée/sensibilisation: Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**





conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

#### PU Resin 8702/N

Date de révision: 30.06.2023 Code du produit: 50080 Page 10 de 11

#### Abréviations et acronymes

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

**UN: United Nations** 

CAS: Chemical Abstracts Service
DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50% LL50: Lethal loading, 50% EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic vPvB: very persistent, very bioaccumulative

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail

ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

EmS: Emergency Schedules MFAG: Medical First Aid Guide

IATA: International Air Transport Association ICAO: International Civil Aviation Organization

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

IBC: Intermediate Bulk Container SVHC: Substance of Very High Concern

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Acute Tox: Toxicité aiguë

Eye Dam: Lésions oculaires graves Skin Sens: Sensibilisation cutanée

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

#### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208 Contient Fatty acids, C18-unsaturated, trimers, combination with oleylamine, Fatty acids,

tall oil, compounds with oleylamine. Peut produire une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

## Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.





conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# PU Resin 8702/N

Date de révision: 30.06.2023 Code du produit: 50080 Page 11 de 11

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)